

Aux centres de test COVID-19

Le Médecin cantonal

Lausanne, le 21 octobre 2020

### **Restitution des résultats de tests positifs SARS-CoV-2**

---

Madame, Monsieur,

Au vu des nombreuses demandes émanant des centres de tests et des laboratoires quant à une simplification du processus de restitution des résultats positifs au SARS-CoV-2, à l'instar d'autres cantons et considérant que :

- les *cas positifs* sont appelés par l'Office du médecin cantonal pour un entretien personnalisé, leur mise en isolement et reçoivent un courrier électronique qui le leur notifie ;
- tous les *cas négatifs* reçoivent l'information via téléphone, mail, courrier ou message selon le lieu du test.

l'Office du médecin cantonal décide que :

- **l'obligation de l'appel de la part des centres de tests est supprimée** pour les personnes testées *positives* âgées de 12 à 70 ans, étant bien entendu que chaque *cas positif* reçoit son résultat via SMS dont le texte est uniformisé par le canton ;
- Pour les enfants âgés de 0 à 12 ans, la restitution de tout résultat positif est faite par téléphone, par le centre de tests, permettant un accompagnement personnalisé ;
- Pour les personnes âgées de 70 ans et plus, la restitution de tout résultat positif est faite par téléphone, par le centre de tests, permettant un accompagnement personnalisé ;
- Toute personne ne disposant que d'un numéro de téléphone fixe doit être appelée.

- Pour la déclaration médicale
  - a. lorsqu'il y a consultation, la déclaration sera remplie par le centre de test ;
  - b. la déclaration sera remplie par le centre de test pour tout patient dont le résultat est positif étant âgé de 70 ans et plus, étant âgé de 0 à 12 ans et pour tout patient n'ayant pas de téléphone portable, étant entendu que les renseignements nécessaires sont récoltés lors du téléphone ;
  - c. en dehors des points a et b, la déclaration sera remplie par l'Office du médecin cantonal, soit par téléphone, soit à partir des données récoltées par le formulaire en ligne.

**Cette décision prend effet au 21 octobre 2020.**

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.



Dr Karim Boubaker  
Médecin cantonal